

XL EXTRA-LASERBOWL**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EN LIGNE****Billetterie • Quiz Boxing • Formules Anniversaires enfants***Version du 14 septembre 2026***ARTICLE 1 – IDENTITÉ DU VENDEUR ET OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente, ci-après les « CGV », régissent les ventes et réservations effectuées à distance auprès de :

LOISIRS EXTRA, société par actions simplifiée au capital de 137 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Évry sous le numéro 538 234 733, dont le siège social est situé 4 rue de la Tuilerie – 91160 Ballainvilliers, exploitant l'établissement sous l'enseigne **XL Extra-Laserbowl**, ci-après dénommée « XL Extra-Laserbowl » ou « la Société ».

E-mail : contact@extra-laserbowl.fr

Téléphone : 01 64 54 89 39

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux prestations proposées à la vente ou à la réservation en ligne par la Société, à savoir :

- la billetterie des événements proposés à la vente en ligne ;
- les sessions de Quiz Boxing ;
- les formules Anniversaires enfants et leurs éventuelles options.

Elles ne régissent notamment pas l'accès ordinaire au Bowling, au Laser Game, aux billards, aux jeux d'arcade, au bar ou au snacking.

Le fait de passer une commande implique que le Client a pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve avant la validation de sa commande.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2 – INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

Les caractéristiques essentielles, prix, dates, horaires, durées et, le cas échéant, conditions particulières des prestations sont présentés au Client avant la validation de sa commande.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute commande.

Les photographies, illustrations et éléments graphiques utilisés pour présenter les prestations ont une vocation illustrative et ne constituent pas, sauf indication expresse contraire, un engagement contractuel quant à la décoration, la mise en scène ou l'apparence exacte des installations ou événements.

ARTICLE 3 – COMMANDE ET RÉSERVATION EN LIGNE

Le Client sélectionne la prestation qu'il souhaite acheter ou réserver et renseigne les informations demandées.

Selon la prestation concernée, il sélectionne notamment la date, l'horaire, le nombre de participants ou le nombre de billets souhaités parmi les disponibilités proposées.

Avant la validation définitive, le Client dispose d'un récapitulatif lui permettant de vérifier les caractéristiques essentielles de sa commande et son prix.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude des informations communiquées, notamment ses coordonnées électroniques.

La commande devient définitive après :

1. acceptation des présentes CGV ;
2. validation de la commande ;
3. paiement de la totalité du prix ou de l'acompte prévu selon la prestation ;
4. confirmation de la commande par voie électronique.

La confirmation adressée au Client reprend les éléments essentiels de la commande.

La validation finale de la commande indique sans ambiguïté qu'elle entraîne une obligation de paiement.

ARTICLE 4 – PRIX

Les prix applicables sont ceux indiqués au Client au moment de sa commande.

Ils sont exprimés en euros toutes taxes comprises (TTC).

Le prix total à payer, ainsi que les éventuels frais supplémentaires applicables à la commande, sont indiqués avant sa validation définitive.

Aucun supplément ne peut être facturé au Client sans avoir été porté à sa connaissance avant la conclusion de la commande.

XL Extra-Laserbowl se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment. Une modification ultérieure des tarifs est toutefois sans incidence sur une commande déjà confirmée.

ARTICLE 5 – PAIEMENT

5.1 Billetterie

Les achats de billets sont payables intégralement lors de la commande. La commande n'est confirmée qu'après validation du paiement.

5.2 Quiz Boxing

Lors de la réservation d'une session de Quiz Boxing, le Client verse un acompte correspondant à 30 % du montant de la réservation. Le solde est payable sur place le jour de la prestation.

5.3 Anniversaires enfants

Lors de la réservation d'une formule Anniversaire, le Client verse un acompte correspondant à 30 % du montant de la réservation. Le solde est payable sur place le jour de l'anniversaire et est calculé selon les modalités prévues à l'article 9.

5.4 Paiement en ligne

Les paiements en ligne sont réalisés au moyen de la solution de paiement électronique mise à disposition par l'établissement bancaire de la Société.

La plateforme de réservation ou de billetterie constitue une interface permettant la réalisation de la commande. Les paiements sont encaissés directement pour le compte de LOISIRS EXTRA par l'intermédiaire de sa solution de paiement bancaire.

ARTICLE 6 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Les prestations proposées en ligne par XL Extra-Laserbowl concernent des activités de loisirs devant être fournies à une date ou à une période déterminée.

Conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation applicable à certains contrats conclus à distance ne peut être exercé pour ce type de prestations.

Le Client est donc informé qu'il ne bénéficie pas du délai de rétractation de quatorze jours pour les billets, sessions de Quiz Boxing et formules Anniversaires faisant l'objet des présentes CGV.

Les possibilités d'annulation ou de modification accordées par XL Extra-Laserbowl sont exclusivement celles prévues ci-après.

ARTICLE 7 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DE LA BILLETTERIE

7.1 Validité des billets

Chaque billet est valable exclusivement pour l'événement, la date et, lorsqu'il est précisé, l'horaire mentionnés sur celui-ci.

Le Client doit être en mesure de présenter son billet ou son justificatif électronique lors du contrôle d'accès.

Un billet déjà utilisé ne permet pas un nouvel accès à l'événement.

Le Client est responsable de la conservation de son billet et doit prendre les précautions nécessaires afin d'éviter sa copie ou son utilisation frauduleuse.

7.2 Annulation par le Client

Sauf disposition particulière expressément annoncée lors de la vente, les billets sont fermes et définitifs, non échangeables et non remboursables.

L'impossibilité pour le Client d'assister personnellement à l'événement ne donne pas droit au remboursement du billet.

7.3 Annulation de l'événement par XL Extra-Laserbowl

En cas d'annulation définitive d'un événement par XL Extra-Laserbowl, le prix du billet sera remboursé au Client selon les modalités qui lui seront communiquées.

7.4 Report de l'événement

En cas de report décidé par XL Extra-Laserbowl, les billets initialement achetés restent valables pour la nouvelle date.

Si le Client ne peut assister à l'événement à cette nouvelle date, il pourra demander le remboursement de son billet selon les modalités et dans le délai qui lui seront communiqués lors de l'annonce du report.

7.5 Modification de la programmation

La programmation, les horaires ou les artistes annoncés peuvent exceptionnellement être modifiés pour des raisons indépendantes de la volonté de XL Extra-Laserbowl.

Une modification mineure des horaires, de l'ordre de passage, de la programmation ou le remplacement ou désistement d'un artiste ou intervenant ne donne pas automatiquement droit à remboursement.

Lorsque la modification affecte substantiellement la nature de l'événement, XL Extra-Laserbowl informera les Clients concernés des solutions proposées, pouvant notamment comprendre un report ou un remboursement.

7.6 Mineurs

Les mineurs présents lors d'un événement demeurent sous la responsabilité de leur représentant légal ou de l'adulte responsable qui les accompagne.

Certaines manifestations peuvent faire l'objet de conditions particulières d'âge ou d'accès. Celles-ci sont alors indiquées lors de la vente et s'imposent aux participants.

ARTICLE 8 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DU QUIZ BOXING

8.1 Réservation

Les sessions de Quiz Boxing sont réservées pour une date et un horaire déterminés.

La réservation est confirmée après paiement de l'acompte de 30 %. Le solde est réglé le jour de la prestation.

8.2 Modification de la réservation

Le Client peut demander un changement de date ou d'horaire jusqu'à 24 heures avant l'heure prévue de la session.

Toute modification est soumise aux disponibilités de XL Extra-Laserbowl.

Lorsqu'une demande intervient moins de 24 heures avant le début de la session, XL Extra-Laserbowl n'est pas tenu d'accepter la modification et l'acompte versé reste acquis à la Société si le Client ne se présente pas à la réservation initiale.

8.3 Annulation par le Client

En cas d'annulation par le Client moins de 24 heures avant la session ou en cas de non-présentation, l'acompte de 30 % reste acquis à XL Extra-Laserbowl.

8.4 Retard

En cas de retard n'excédant pas 20 minutes, XL Extra-Laserbowl permet au groupe, dans la mesure des possibilités d'exploitation, de bénéficier de la durée complète de sa session.

Au-delà de 20 minutes de retard, XL Extra-Laserbowl ne garantit plus la possibilité d'assurer l'intégralité de la durée réservée.

Le Client est donc invité à se présenter suffisamment en avance pour permettre le bon déroulement de sa session.

ARTICLE 9 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DES ANNIVERSAIRES ENFANTS

9.1 Âge et nombre de participants

Les formules Anniversaires enfants sont destinées aux enfants âgés de 6 à 17 ans.

Une réservation est effectuée pour un minimum de 8 enfants et un maximum de 12 enfants, enfant fêté compris.

Toute demande portant sur plus de 12 enfants doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable de XL Extra-Laserbowl.

Le minimum de facturation reste fixé à 8 enfants, quel que soit le nombre effectivement présent le jour de l'anniversaire.

9.2 Nombre définitif facturé

Sous réserve du minimum de 8 enfants, le montant définitif de la prestation est calculé en fonction du nombre réel d'enfants présents le jour de l'anniversaire.

Ainsi, lorsqu'un anniversaire a été réservé pour 12 enfants mais que 10 seulement sont présents, la prestation est facturée pour 10 enfants.

Si moins de 8 enfants sont présents, le prix correspondant à 8 enfants reste dû.

9.3 Arrivée et ponctualité

Afin de permettre l'organisation de l'anniversaire dans de bonnes conditions, l'enfant fêté et les parents ou responsables organisateurs doivent se présenter 30 minutes avant l'heure prévue.

Les organisateurs sont invités à demander aux enfants participants et à leurs accompagnateurs de se présenter 15 minutes avant l'heure prévue.

Les activités débutent à l'heure programmée.

Un invité arrivant après le début de l'activité rejoint le groupe en cours de prestation. Son retard ne donne lieu ni à un décalage des activités, ni à une prolongation, ni à une réduction du prix.

9.4 Présence d'un adulte responsable

La présence d'au moins un adulte responsable est obligatoire pendant la durée de l'anniversaire.

Les enfants demeurent sous la responsabilité de leur représentant légal et/ou de l'adulte responsable du groupe, sans préjudice des obligations de sécurité incombant à XL Extra-Laserbowl dans le cadre des activités qu'elle organise.

9.5 Annulation ou report à l'initiative du Client

Toute demande de report ou d'annulation doit être adressée à XL Extra-Laserbowl au moins 10 jours calendaires avant la date prévue de l'anniversaire.

XL Extra-Laserbowl privilégiera, en accord avec le Client et sous réserve de ses disponibilités, le report de l'anniversaire à une autre date.

Si aucun report n'est souhaité ou possible et que l'annulation intervient au moins 10 jours avant la date prévue, l'acompte de 30 % est remboursé au Client.

Lorsqu'une annulation intervient dans les 9 jours précédant l'anniversaire, l'acompte reste en principe acquis à XL Extra-Laserbowl.

Exception en cas de maladie de l'enfant fêté

Lorsque l'enfant dont l'anniversaire est célébré tombe malade dans les 9 jours précédant la réservation, un report de l'anniversaire sera proposé en priorité.

Sur présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité pour l'enfant fêté de participer à son anniversaire à la date réservée, et lorsqu'aucun report n'est possible ou souhaité, l'acompte de 30 % sera remboursé.

Cette disposition concerne la maladie de l'enfant fêté. L'absence ou la maladie d'un ou plusieurs invités n'entraîne pas le remboursement de l'acompte.

9.6 Options et extras

Les options et extras proposés par XL Extra-Laserbowl peuvent être sélectionnés lors de la réservation ou ajoutés ultérieurement.

Sous réserve de leur disponibilité matérielle, ils peuvent également être ajoutés le jour même sur place.

Leur prix est celui en vigueur au moment de leur ajout.

9.7 Nourriture et boissons provenant de l'extérieur

L'introduction de nourriture et de boissons provenant de l'extérieur est interdite.

Par exception, le Client est autorisé à apporter un gâteau d'anniversaire destiné aux enfants participant à la formule.

L'apport d'un gâteau extérieur est subordonné à la signature, lors de l'arrivée dans l'établissement, d'une décharge spécifique relative à ce produit apporté par le Client.

Cette exception ne concerne aucune autre nourriture, confiserie ou boisson.

ARTICLE 10 – ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE XL EXTRA-LASERBOWL

XL Extra-Laserbowl peut être amené à modifier, reporter ou exceptionnellement annuler une prestation notamment en cas de problème technique, de nécessité liée à la sécurité, d'indisponibilité exceptionnelle d'une installation ou de tout événement rendant impossible son exécution dans les conditions prévues.

Lorsque la prestation peut être reportée, XL Extra-Laserbowl proposera prioritairement une nouvelle date.

Si XL Extra-Laserbowl annule définitivement une prestation payée et qu'aucune solution de report n'est acceptée par le Client, les sommes versées au titre de cette prestation seront remboursées.

ARTICLE 11 – RÈGLES DE COMPORTEMENT ET DE SÉCURITÉ

Toute personne participant à une prestation doit respecter le règlement intérieur de l'établissement, les consignes de sécurité et les instructions données par le personnel de XL Extra-Laserbowl.

Tout comportement violent, dangereux, insultant ou susceptible de mettre en danger les participants, le personnel ou les installations pourra entraîner l'exclusion de la personne concernée.

L'accès aux activités peut également être refusé à toute personne dont l'état, notamment en raison d'une consommation excessive d'alcool ou de produits stupéfiants, est incompatible avec la sécurité de l'activité ou des autres participants.

Une exclusion justifiée par le comportement fautif du Client ou d'un participant placé sous sa responsabilité ne donne droit à aucun remboursement.

Le Client est responsable des dégradations causées intentionnellement ou par une utilisation manifestement contraire aux consignes données.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITÉ

XL Extra-Laserbowl est responsable de la bonne exécution des prestations commandées dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution de la prestation est imputable au Client, à un participant, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat ou à un cas de force majeure.

Le Client demeure responsable de ses effets personnels et de ceux des participants placés sous sa responsabilité, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement à ses obligations résultant d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

En cas d'impossibilité temporaire d'assurer une prestation, XL Extra-Laserbowl proposera, lorsque cela est possible, son report.

Si l'exécution de la prestation devient définitivement impossible, les parties seront libérées de leurs obligations dans les conditions prévues par la législation applicable.

ARTICLE 14 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles communiquées lors de la commande sont utilisées notamment pour permettre la gestion de la réservation, le paiement, la facturation, la communication avec le Client et l'exécution de la prestation.

XL Extra-Laserbowl traite ces données conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Les informations détaillées relatives aux traitements réalisés, aux durées de conservation et aux droits des personnes concernées figurent dans la Politique de confidentialité accessible sur le site internet de XL Extra-Laserbowl.

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à : contact@extra-laserbowl.fr

ARTICLE 15 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant une commande ou une prestation doit être adressée préalablement à XL Extra-Laserbowl :

par e-mail : contact@extra-laserbowl.fr

ou par courrier : LOISIRS EXTRA – XL Extra-Laserbowl, 4 rue de la Tuilerie, 91160 Ballainvilliers.

La Société s'efforcera de rechercher une solution amiable avec le Client.

ARTICLE 16 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75 008 PARIS

Tél. : 01 89 47 00 14

Site internet : www.cm2c.net/declarer-un-litige.php

Mail : litiges@cm2c.net

ARTICLE 17 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV et les contrats conclus en application de celles-ci sont soumis au droit français.

En cas de différend, le Client est invité à contacter préalablement XL Extra-Laserbowl afin de rechercher une solution amiable.

Le recours à la médiation de la consommation demeure possible dans les conditions prévues à l'article 16.

À défaut de résolution amiable, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes dans les conditions prévues par le droit commun.

Aucune disposition des présentes CGV n'a pour objet de priver un consommateur des règles impératives de compétence juridictionnelle dont il bénéficie.

ARTICLE 18 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Avant de finaliser sa commande, le Client reconnaît avoir eu accès aux présentes CGV et aux caractéristiques essentielles de la prestation commandée.

La validation de la commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client reconnaît notamment avoir été informé :

- des caractéristiques essentielles de la prestation ;
- de son prix et des modalités de paiement ;
- de la date ou période d'exécution de la prestation ;
- des conditions d'annulation et de modification applicables ;
- de l'absence de droit de rétractation applicable aux prestations de loisirs fournies à une date ou période déterminée.